

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

Direction inter-régionale de la mer
Méditerranée

Marseille, le 19 octobre 2016

DECISION N° 941 /2016

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée,

VU le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

VU l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;

Considérant l'avis pédagogique favorable émis par l'Inspection Générale de l'Enseignement Maritime le 14 octobre 2016, sur les propositions de désignation de présidents de jurys de validation des évaluations visant à l'obtention de modules d'un diplôme ou d'un titre de formation professionnelle maritime,

DECIDE

Article 1 :

Il est institué trois jurys de validation des évaluations compétents pour les régions Corse, Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur.

Chaque jury est compétent pour délibérer sur l'ensemble des évaluations organisées par les prestataires de formations agréés dans sa région.

Article 2 :

Les jurys sont composés comme suit :

JURY DE VALIDATION DE LA RÉGION CORSE		
Président :	Monsieur Riyad DJAFFAR (Administrateur principal des affaires maritimes - délégué du DIRM en Corse)	Suppléant : vice président du jury
Vice président :	Monsieur Michel CECALDI (professeur de l'enseignement maritime secondaire - LPMA de Bastia)	Suppléant : Monsieur Didier OBERLIN (capitaine de 1ere classe de la navigation maritime)
Personnalité qualifiée	Monsieur Cyril ALBALADEJO (pilote de la station de Bastia - capitaine de 1ere classe de la navigation maritime)	Suppléant : Monsieur Didier OBERLIN (capitaine de 1ere classe de la navigation maritime)

JURY DE VALIDATION DE LA RÉGION OCCITANIE		
Président :	Monsieur Claude GRIMAULT (Inspecteur principal des affaires maritimes, retraité)	Suppléant : vice président du jury.
Vice président :	Monsieur Christian ROUSSEAU (professeur de l'enseignement maritime secondaire – LPM de Sète)	Suppléants : Monsieur Jean Luc DESFORGES (Inspecteur principal des affaires maritimes, DIRM Méditerranée) Monsieur Frédéric BEAUMONT (patron de pilotine de la Station de Sète, capitaine 200, mécanicien 750 kW)
Personnalité qualifiée	Monsieur Yves TOLLEC (professeur de l'enseignement maritime secondaire – LPM de Sète)	Suppléant : M. Frédéric BEAUMONT (patron de pilotine de la Station de Sète, capitaine 200, mécanicien 750kW)

JURY DE VALIDATION RÉGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR		
Président :	Monsieur Xavier PICHOU (administrateur général des affaires maritimes, 2ème section)	Suppléant : vice président du jury
Vice président :	Monsieur Jean Baptiste SALAUN (administrateur des affaires maritimes, professeur de l'enseignement maritime supérieur)	Suppléant : Monsieur Jérémy BROTTTO (formateur chargé de cours dans l'enseignement maritime supérieur)
Personnalité qualifiée	Monsieur Daniel DESPLAT (capitaine de 1ere classe de la navigation maritime)	Suppléants : Monsieur Marc PREBOT (capitaine de 1ere classe de la navigation maritime) Monsieur Fabrice VIOLA (capitaine de 2ème classe de la navigation maritime) Monsieur Christian PELTIER (chef mécanicien)

Article 3 :

Le chef du service emploi formation maritimes de la DIRM Méditerranée est chargé de l'application de la présente décision.

Le directeur interrégional de la mer

Méditerranée




Le directeur interrégional de la mer
Méditerranée
Pierre-Yves ANDRIEU